



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

CONCERTATION AUTOUR DU PAYSAGE

AU SERVICE D'UNE CHARTE
DE TERRITOIRE



Parcs
naturels
régionaux
de France



Parc
naturel
régional
de la Brenne

PUBLICATION 2011

Edito



Chers amis,

Depuis que je suis président de la commission aménagement du territoire de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, il m'a semblé important pour le réseau, sur ces questions de maîtrise de l'espace, de ne pas se centrer sur des procédures ou encore sur l'analyse minutieuse du code de l'urbanisme mais plutôt de privilégier, dès l'amont et jusqu'à la prise de décision des collectivités, les discussions avec le plus large public local possible.

En effet, le débat avec les habitants, éclairé par les experts, permet de sortir des logiques et intérêts exclusivement individuels.

Sur un territoire, le paysage, c'est le premier contact, la première impression, un passage sensible. En faire un point d'entrée pour l'ensemble des thématiques d'aménagement c'est s'assurer la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et dépasser les démarches sectorielles et ainsi aboutir à une véritable stratégie de développement.

Les Parcs construits autour des dimensions patrimoniales et paysagères pour garantir un développement économique et social du territoire se doivent dans ce domaine d'innover et d'expérimenter. Ce document s'inscrit pleinement dans cette logique et a vocation d'ouvrir à un débat sur les territoires.

Bonne lecture.

Roger Gardes

*Président de la commission aménagement du territoire
à la Fédération des Parcs et Président du Parc des Volcans d'Auvergne*

Edito



Pour moi il n'y a pas de paysage sans animaux, sans doute parce que je suis d'origine rurale et que mes racines me lient profondément au monde agricole. Mais je sais que d'autres valeurs guident aussi le goût de mes concitoyens pour les paysages, que ce soient les paysages grandioses, sauvages, naturels, urbains, etc.

C'est malheureusement cette subjectivité apparente qui affaiblit la politique du paysage dans l'organisation des politiques publiques. En effet, il est difficile de convenir que ces représentations individuelles sont le reflet de valeurs collectives fondamentales comme l'esthétique ou l'identité. En outre, ces valeurs socio-culturelles sont fragiles dans les processus de décision

face aux enjeux économiques ou environnementaux et sont souvent écartées, voire ignorées. Le paysage est encore le parent pauvre des politiques d'aménagement du territoire, et de toute la chaîne de fabrication des projets d'aménagement.

Pourtant le paysage est et restera le miroir de l'organisation d'une société sur son territoire et, en cela, il se trouve à l'articulation de l'environnement, de l'urbanisme, des déplacements, de l'agriculture. En cela aussi, il est le révélateur des problèmes de notre société, et notamment de l'importance de notre empreinte écologique.

« Miroir, mon beau miroir, dis-moi si je suis toujours la plus belle ? » pourrait interroger notre société, faisant table rase des éléments paysagers qui organisaient le monde rural et dont l'urbanisation et les infrastructures grignotent peu à peu les terres agricoles et naturelles. Et de plus en plus la réponse - l'image - que renvoie le miroir n'est pas satisfaisante.

Comment changer les choses, comment faire qu'il y ait une prise de conscience collective de notre impact sur les paysages, qu'ils fassent l'objet d'un véritable projet de territoire et d'une construction collective et ne soient pas simplement, par défaut, le résidu des politiques publiques ? Comment construire en commun ces projets de territoire et faire que chacun, citoyen ou élu, soit pleinement acteur de ses paysages ?

C'est ce à quoi s'attachent les intervenants de ce séminaire à travers des expériences encore peu nombreuses mais qui se développent, sur la participation des habitants, sur la concertation et autres méthodes pour réfléchir en commun sur la gestion des espaces naturels, le paysage ou l'urbanisme et faire émerger l'expression de ces valeurs collectives qui devraient guider plus souvent nos modes de gestion de l'espace.

Vous aurez l'occasion, lors de ce séminaire de découvrir l'approche du projet de paysages dans le Parc de la Brenne depuis le début des années 2000. Je suis attaché à ce mot de projet pour décrire notre démarche car il montre bien la volonté des élus de ce territoire de construire leur paysage de façon dynamique dans toutes ses composantes - et non de s'attacher simplement à la préservation de quelques sites remarquables - de s'inscrire dans l'espace et dans le temps pour imaginer des évolutions, des transformations durables et cohérentes.

Vous découvrirez également les initiatives remarquables d'expériences participatives conduites par le Parc du Livradois Forez dans la vallée de l'Ance ainsi que les ateliers du paysage de Prissac organisés par la Compagnie du paysage pour donner la parole aux habitants ou le Livre blanc de l'urbanisme et des paysages du Parc des Landes de Gascogne, etc. Je souhaite que ces expériences se multiplient et influencent de plus en plus largement les modes d'approche du paysage par les territoires.

La prise en compte du paysage est complexe, récente, mais surtout elle réinterroge tous les modes d'action et de gestion, oblige à une remise en cause des pratiques et des mentalités.

Le paysage peut devenir ainsi un élément régulateur entre environnement, économique et social car il permet d'inventer, d'initier et de tester de nouvelles pratiques, de nouvelles transversalités pour répondre à l'évolution rapide et préoccupante des enjeux des territoires ruraux : étalement urbain, ségrégation sociale, eau, agriculture, énergie...

Jean-Paul Chanteguet
Député-maire du Blanc
Président du Parc naturel régional de la Brenne

Sommaire

- **Préambule...** p 6
Au sujet des Parcs naturels régionaux...
NICOLAS SANAA, *Fédération des Parcs naturels régionaux* p 6
- **Autour du Grand territoire de la Brenne, exemple de concertation menée au sein du Parc**
Ouverture
GILLES TOUZET, *Maire de Prissac* p 7
- Raconte-moi la Brenne, une lecture des Paysages** p 8
- Concertation sur un projet de conservation du Bocage**
DANY CHIAPPERO, EDITH MACHLINE, *Parc naturel régional de Brenne* p 10
- Animer le développement local durable et la participation citoyenne. Le Paysage, outil de concertation**
ODILE MARCEL, *Compagnie des Paysages* p 12
- Présentation du Laboratoire Participatif des Paysages**
FLORENCE MORISOT, *Paysagiste et Photographe* p 13
- **Autres temps, autres regards.**
La concertation à travers les exemples et pratiques menés dans d'autres parcs p 14
- Renouveler le projet de territoire en s'appuyant sur la recomposition du paysage avec les habitants** p 14
- L'Identité, source de dynamisme et d'innovation pour le Pays des Landes de Gascogne*
BERNARD ROUCHALEOU, *Directeur du Pays des Landes de Gascogne* p 14
- Un événement majeur qui bouleverse tout et interroge le territoire sur les fondements de son avenir* p 15
- Un schéma paysager pour le Livradois-Forez*
MARIE BARET- VICTOR MIRAMAND, *Parc naturel régional du Livradois-Forez* p 17

Sensibiliser les populations locales face à l'impact des aménagements successifs du territoire

p 20

Le discours local lors de l'implantation d'antennes relais

CLAIRE DESLAURIERS, *Paysage de France*

p 20

Présentation du projet du film d'interpellation « Pour un urbanisme rural durable »

NATHALIE COMBE, YANN SINIC, NICOLAS ANGLES D'ORTOLI, *BRL Ingénierie*

OLIVIER THIEBAUT, *Parc naturel régional du Morvan*

p 21

Tisser des liens

p 22

Les liens que crée le Paysage

CLAIRE LAUBIE - BENOIST GARNERO, *A Ciel Ouvert, paysagistes*

p 22

Dix propositions autour de la médiation en paysage

ALEXIS PERNET, *Parc naturel régional du Livradois-Forez*

p 24

→ La participation dans les Parcs, quelles méthodologies ?

p 27

Les Principes méthodologiques d'une bonne participation, dans les Parcs naturels régionaux

Vincent CHASSAGNE, *co-responsable de 2is - Expert associé à Mairie-conseils-CDC*

p 27

→ Clôture

REGIS AMBROISE, *Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche*

p 30

Petit Lexique

p 32

Références bibliographiques

p 33

Participants présents

p 34

→ Préambule...



Au sujet des Parcs naturels régionaux...

NICOLAS SANAA, Fédération des Parcs naturels régionaux
Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

La Commission d'aménagement du territoire sur le Grenelle II vient de s'achever sur la question du paysage et de l'urbanisme. Il a été proposé, dans le cadre de cette instance, la création d'agences rurales d'urbanisme reprenant le concept initialement porté et développé par le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Cette notion propose la mise en place de structures permettant l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce processus s'adresse aux élus de communes rurales qui, de par leur éloignement quant au périmètre de SCOT, s'avèrent démunis en terme d'ingénierie.

L'idée mise en exergue par les Parcs naturels permettrait à ces territoires de se doter de traitements paysagers, architecturaux et urbanistiques similaires à ceux présents dans les agglomérations. Néanmoins, le réseau des Parcs est aujourd'hui confronté à une difficulté de compréhension. Pour les Parcs naturels régionaux, la mise en application de ce concept repose davantage sur un traitement égalitaire par rapport aux territoires urbains. Les agences faciliteraient la mise en œuvre du projet sur les territoires ruraux. Pour l'instant, celle-ci est davantage perçue par les acteurs comme une structure de plus.

Si à travers ce séminaire, il y a une volonté de dépasser les préjugés, cette rencontre tente avant tout de traduire l'idée que le paysage constitue un élément fédérateur mais difficile à défendre auprès des élus en temps de crise.

On assiste cependant depuis quelques années à une modification des regards puisque désormais le paysage semble davantage perçu comme un outil différencié mis au service de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Ces journées portant sur la problématique de la concertation appliquée au paysage sont donc primordiales.

En effet, les Parcs disposent de tous les « outils » essentiels à l'aménagement du territoire. Ce qu'il manque aujourd'hui, c'est une culture de l'urbanisme et du paysage s'appuyant fortement sur le patrimoine. Sans concertation préalable la plus forte des motivations politiques reste vaine.

L'objectif de cette rencontre se centrera sur cette problématique : comment discuter avec les habitants et travailler avec les professionnels ?

→ Autour du Grand territoire de la Brenne, exemple de concertation menée au sein du Parc

Liés au grand territoire de Brenne, les intervenants sont des élus, des techniciens et des partenaires associés au Parc. Ils œuvrent en faveur d'une politique relative à la question des paysages et de l'aménagement de l'espace, menée au sein de l'ensemble des Parcs.

A partir des spécificités propres au territoire, et de la démarche de concertation menée dans chaque Parc, ces acteurs témoignent d'une expérience où le paysage constitue une priorité.

Ouverture

GILLES TOUZET, Maire de Prissac
Courriel : mairiedeprissac@orange.fr



L'élément moteur de ce séminaire est avant tout l'attachement porté au paysage de la Brenne où l'ensemble des interventions menées par chacun, associés à l'intérêt collectif, puisse contribuer à le sauvegarder.

Hormis cette volonté, il semble primordial de rappeler que le paysage de cette région détenu à 95 % par le privé nécessite beaucoup de diplomatie et implique une démarche de négociation particulière avec l'ensemble des propriétaires pour faire avancer le dialogue.

L'entretien et la préservation du paysage bocager en tant que patrimoine local constitue un long et lourd défi à relever. Ceci implique la mise en place d'actions de sensibilisation, l'éducation des citoyens quant au respect des actions des générations antérieures ayant contribué à façonner le paysage actuel.

Le Parc naturel régional de la Brenne et la commission du patrimoine culturel investis dans cette mission ont instauré un partenariat étroit avec ces propriétaires fonciers.

Celui-ci se caractérise par un ensemble d'expériences destinées à susciter une prise de conscience quant aux dégâts engendrés sur certains secteurs par l'emploi d'un matériel moderne ayant porté atteinte au bocage et la nécessité de revenir à des espaces moins grands et moins nus.

D'autres expériences comme celle menée par la Compagnie du Paysage à travers les ateliers de Brissac incitent les populations et acteurs du monde agricole à s'investir et réfléchir sur la problématique de préservation du bocage, du paysage local, et de sa sauvegarde.



Raconte-moi la Brenne, une lecture des Paysages



Un département aux entités géographiques contrastées

Le département de l'Indre est situé dans la région Centre, à environ 250 km au Sud-ouest de Paris.

La géologie, pourtant discrète dans le paysage, influence la végétation et l'occupation agricole du sol.

Elle détermine cinq vastes entités géographiques dont l'homogénéité naît de la juxtaposition répétée d'un nombre limité de motifs :

- La Champagne berrichonne (vaste plateau calcaire voué à la grande culture)
- Le Boischaut nord (pays de bocage)
- Le Boischaut sud (appuyé sur les derniers contreforts du Massif Central)
- Le Blançois (plateau calcaire traversé par l'Anglin et la Creuse)
- La Brenne où s'étendent "brandes", bois, et étangs.

A l'intérieur de ces cinq entités, trois grands types de paysages sont présents :

- les paysages de grandes cultures
- les paysages de bocage
- les paysages d'étangs

Malgré l'impression d'uniformité les nuances géographiques sont pourtant bien réelles et les siècles d'occupation humaine ont contribué à en révéler les nuances, les particularités, les richesses.

La Brenne : une région aux multiples facettes

La Brenne est une région naturelle caractérisée par ses étangs, associés à divers milieux : landes, forêts, prairies bocagères.

Cette diversité s'explique par la nature acide et imperméable des sols, par la faiblesse du relief mais aussi par l'action de l'homme.

Géologie, relief, hydrographie locale :

C'est une vaste surface d'épandage fluvio-lacustre de sables, d'argiles descendus du Massif Central au Tertiaire et accumulés dans une cuvette tectonique.

De ce fait, le sol y est presque uniformément siliceux, formé soit de grès ferrugineux (buttons), soit d'argiles ferrugineuses, sableuses, voire ocreuses.

Sur cette morphologie très plate (altitude de 85 à 160 m), les très nombreux étangs forment un réseau complexe.

Physionomie de la végétation, occupation agricole du sol :

L'identité de la Brenne tient sans doute au lien unissant deux domaines qui se ressemblent et entretiennent un jeu d'opposition : le domaine pâturé et celui de l'eau. Ils s'interpénètrent très intimement. Leurs limites respectives sont insaisissables, extrêmement découpées. Le paysage traditionnel, façonné par l'homme, reposait sur la pisciculture extensive et l'élevage bovin (agropastoralisme).

Aujourd'hui on assiste à une multiplication des étangs de pisciculture intensive ou de loisirs et à l'extension des chasses. Cette dernière spéculation, plus rentable, supprime l'économie agricole : les friches se multiplient et les bâtiments sont abandonnés.



Chacun d'eux appartient à une chaîne et communique avec un autre en aval.

Les premières créations d'étangs sont dues aux moines et datent du XII^{ème} siècle. Les buttons sont les seuls reliefs remarquables ; ils constituent une curiosité géologique typique : ils sont constitués de grès dur et acide que l'érosion n'a jamais pu entamer.

Répartition spatiale du bâti au sein du territoire

Les contraintes topographiques sont faibles et les voies relient villes, villages ou fermes isolées par le plus court chemin : la ligne droite.

Au cœur de la Brenne le bâti (fermes isolées ou petits hameaux) forme un semis régulier et lâche, la trame des routes



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

carrossables est complétée par de nombreux chemins desservant bois, étangs et bâtiments.

Les hameaux sont très dispersés. Toutes les formes d'habitat semblent se tenir à distance les unes des autres. Les fermes sont souvent liées à la présence d'un étang ou d'un button. Les hameaux restent de taille très modeste.

Lecture des paysages de Brenne à travers les lieux visités le 11 juin

Elle a permis de s'imprégner des paysages de la Brenne in situ, de prendre connaissance de leurs caractères spécifiques à travers trois arrêts :

- **Au bord d'une route rectiligne** : Succession des séquences paysagères et juxtaposition des motifs en présence : champs, bocages, buttons et boisements.

- **L'Etangs des Foucaults** : Grande propriété de plusieurs centaines d'hectares achetée par le Parc, faisant l'objet d'une expérimentation scientifique.

Les différents plans d'eau accueillent et abritent une faune et une flore locales très spécifiques et protégées.

- **Sur un Button** : Il était situé au milieu d'une prairie.

Il a permis d'apprécier sa morphologie vue de loin (difficilement perceptible), puis de près : sa partie centrale éventrée en cratère. En effet, de ces buttons était extrait le fer au XIXème siècle. Ils étaient donc liés à l'activité industrielle de cette époque. Enfin, cet arrêt nous a permis d'avoir une nouvelle vision du paysage environnant.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Concertation sur un projet de conservation du Bocage

DANY CHIAPPERO, EDITH LUTHIER, Parc naturel régional de Brenne

Courriel : d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

Courriel : machline.pnrb@voila.fr

Pour rappel, la loi de 1993, a introduit dans les Parcs naturels régionaux la prise en compte du patrimoine paysager, lors de la mise en révision des Chartes.

En Brenne celle-ci, réalisée en collaboration avec la DIREN, remonte aux années 1997-1998.

Une étude a par la suite été conduite avec « A Ciel Ouvert », sur un « Projet de paysage », en 1999. Elle a pris la forme d'un travail de grand paysage mené en concertation avec une quinzaine de communes ; celui-ci s'accompagne d'une action destinée à révéler le rapport entre chaque commune et l'entité paysagère dans laquelle elle s'inscrit. Parallèlement à la médiation menée par les Parcs naturels régionaux, « A Ciel Ouvert » a alors commencé à aborder la notion de « démocratie participative », d'après certaines expériences déjà dirigées dans les parcs.

Fin 2006, suite aux menaces exercées par la pression de l'agriculture, une action sur la problématique de préservation et de valorisation du bocage dans le Sud du Parc, est mise en place. Elle repose sur une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, par le biais de conférences thématiques.

Le concept repose sur l'idée que le projet ne peut être mené auprès des collectivités territoriales supérieures et projeté dans la charte sans la participation des habitants.

Ce travail reste à ce jour peu avancé, le paysage étant une discipline fine à mener au quotidien et extrêmement complexe à transmettre aux élus.

Comment traduire concrètement les études conduites au préalable, si ce n'est par le biais d'une culture globale d'aménagement, en se référant au travail réalisé et en développant une ingénierie locale pour chaque proposition d'aménagement ?

Aujourd'hui, les premiers changements dans les pratiques et dans l'attitude des élus désireux de travailler sur ce type d'approche commencent à se faire sentir.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Aucun paysagiste n'est actuellement intégré à la structure de la Brenne.

Le Parc naturel régional a donc sollicité l'équipe d'« A Ciel Ouvert » en charge de l'étude pour apporter un appui aux communes en demande de conseils et d'ébauches de projets.

C'est dans ce jeu d'acteurs qu'est alors venue s'insérer « la Compagnie du Paysage », très intéressée par l'action menée par les Parcs. Il lui a été proposé de développer une expérience participative avec « Les ateliers du paysage » localisés à Prissac.

Le Parc de la Brenne est constitué dans sa partie sud d'un paysage de bocage spécifique. Ce maillage de haies très étroit, d'une qualité paysagère remarquable, résulte de l'action de l'homme et plus particulièrement des éleveurs qui au fil du temps ont modelé le paysage pour lui donner son apparence actuelle.

Une étude réalisée en 2006 a permis de mettre en évidence de grandes tendances évolutives comme la régression du maillage (1/3 des haies a disparu entre 1950 et 2006) et le vieillissement des grands arbres présents dans les haies ou en milieu de parcelles.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire du Parc, et particulièrement dans les zones de transition avec les grandes cultures, se pose la question du maintien des haies et des arbres champêtres, mis à mal par l'évolution des pratiques agricoles.

Afin de préserver ce bocage, le Parc de la Brenne a mis en place un programme d'actions en trois axes :

- Protéger et renouveler les éléments constitutifs du bocage, en prenant en compte leur diversité typologique et floristique ainsi que les éléments associés tels que les vergers et les mares.
- Favoriser un entretien adapté aux différents types de haies en valorisant la gestion des paysages d'un point de vue environnemental et économique.
- Sensibiliser sur l'intérêt du bocage, promouvoir l'arbre et la haie champêtre sur l'ensemble du territoire du Parc.

La mise en œuvre de ce programme d'actions sera faite en concertation avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs. Une chargée de mission a été recrutée pour en assurer la mise en œuvre. Les premières actions ont été mises en place courant 2008.

Parmi ces premières actions, et afin de renouveler les éléments constitutifs du bocage, l'« Opération bouchures » encourage les habitants et agriculteurs à planter des haies composées d'essences locales, via une commande groupée subventionnée à 80%. En contrepartie de ce financement, les bénéficiaires s'engagent à respecter un cahier des charges de plantation et d'entretien. Cette opération s'est accompagnée

d'une formation sur les rôles des haies et les techniques de plantation. Cinq kilomètres de haies et 500 arbres champêtres ont été ainsi plantés en 2008, l'objectif est doublé l'année suivante.

Cette action a été financée à 80% par la région Centre, dans le cadre du contrat de pays, et à 20% par la DIREN.

Autre piste pour la protection des éléments du bocage, celle de leur inscription dans les documents d'urbanisme. Un travail de concertation est

de la carte communale. Ce dialogue a permis d'identifier les éléments que les habitants de la commune souhaitent voir préserver à l'avenir et de réfléchir à un mode de protection adapté sur la base du volontariat. Les résultats de ce travail seront soumis à enquête publique puis feront l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Parallèlement, la commune a engagé des démarches auprès du Conseil Général pour améliorer l'entretien des haies en bord de route.

vie » ou de bénéfiques agronomiques et environnementaux. Cette démarche devrait déboucher sur des propositions du Parc quant à l'entretien des haies (aide à l'achat de matériel, et à la prestation, conseil, etc.). Certaines pistes de développement, comme l'accompagnement d'une filière bois-énergie à partir du bois des haies, pourront ensuite être étudiées.

Enfin, parmi les actions de sensibilisation, un programme d'animation « Savez-vous planter des haies ? », animé par le CPIE d'Azay-le-Ferron, est mis en place depuis quatre ans. Il vise à sensibiliser le public scolaire au rôle des haies, à la reconnaissance des essences et de la faune associée. Chaque classe est amenée à cette occasion à planter une haie sur sa commune puis à en suivre l'évolution. Outre les élèves, cette action a permis de sensibiliser également les élus, les employés communaux et les parents d'élèves à l'intérêt des essences locales et à la préservation des haies.

Plus largement, dans le cadre de son programme leader, le Parc projette une coopération inter-territoriale avec les autres pays du Boischaut sud. Cette coopération vise à créer un réseau de techniciens qui pourraient ainsi mutualiser le travail sur cette thématique, notamment pour l'élaboration de supports de communication et de sensibilisation.



actuellement mené sur la commune de Saint-Aigny, secteur de transition entre le bocage et des zones de grandes cultures, à l'initiative de la commune, suite à l'étude menée par les paysagistes.

Le CPIE anime également déjà depuis deux ans sur cette commune un comité de développement durable, principalement axé sur la qualité de l'eau, qui a permis de créer une très bonne dynamique participative de la part des habitants.

Concernés par la protection des éléments fixes du paysage, tels que les arbres, les haies, les mares, les murets et les bosquets, les élus ont initié un réel dialogue avec les habitants et les agriculteurs de la commune, dans le cadre de la réalisation

Le Parc de la Brenne accompagne ces démarches et souhaite diffuser cette expérience à d'autres communes souhaitant protéger leur patrimoine paysager.

Concernant le second axe du plan d'actions relatif à l'entretien des haies et aux possibilités de valorisation économique, une démarche de sensibilisation et de concertation a été initiée avec les agriculteurs sur la commune de Prissac. Les rencontres individuelles ont permis de dresser un constat quant à la situation du bocage, la diminution du linéaire et les contraintes liées à l'entretien des haies et des arbres. A noter qu'en période de crise les agriculteurs sont globalement peu sensibles à la question du paysage. Il est plus facile de parler de « cadre de



Animer le développement local durable et la participation citoyenne. Le Paysage, outil de concertation

ODILE MARCEL, *Compagnie des Paysages*
Courriel : odile.marcel@orange.fr

Un des objectifs du travail mené par cette association consiste à chercher à faire émerger une gestion durable du patrimoine paysager («construire des territoires durables») en développant la participation. Elle cherche l'implication citoyenne du plus grand nombre dans le développement durable en suscitant les motivations et en renforçant certaines compétences chez les acteurs qui s'impliquent.

Depuis 2004, aux Ateliers participatifs de Prissac, un espace voué au débat, à la rencontre et à l'échange des compétences a été créé, en préalable nécessaire à la prise d'initiatives comme à l'implication dans l'action publique.

Dans un milieu rural, le manque de confiance en soi, de conviction pour s'engager, la crainte du regard d'autrui, le sentiment d'infériorité envers « ceux qui savent » constituent des obstacles importants. Cette société traditionnelle tient par des fils venus du passé, un partage des pouvoirs intouchable et un grand repli sur soi.

Pour lever les fantasmes de dépossession et la réticence à dialoguer, pour établir une confiance réciproque qui permettra l'échange, la Compagnie du Paysage a demandé aux habitants un récit de vie : pouvez-vous raconter « vos bons coins », ceux que vous montrez à la famille et aux amis ? Pouvez-vous raconter votre vie à la campagne, ou ce que vous faites pour la gestion durable de ce milieu que nous partageons ?

En créant un espace d'écoute et d'échange entre habitants, l'association cherche à démontrer l'intérêt que le récit local - et son renouvellement - peut avoir aux yeux de tous.

Sa transmission et sa réinterprétation faites en commun constituent un moment important pour établir les bases d'un lien social nouveau, dans lequel les habitants pourront se reconnaître pour ce qu'ils sont : des êtres qui partagent des ressources communes - réelles et symboliques - et oeuvrent pour une responsabilité à les gérer raisonnablement. Il s'agit de chercher à instaurer un regard nouveau sur un territoire hérité, sur lequel planent de vieilles images souvent nostalgiques. Comment réévaluer ce territoire, comment le retrouver au fondement d'un projet actuel ?

Comme personne ne sait ce que chacun peut attendre de l'autre, il faudra un long temps d'accoutumance et d'accli-



matation mutuelle, pour pouvoir définir des modes d'action communs.

Pour tenter de lever ces méfiances et trouver des repères communs un atelier de paroles est mis en place.

Un but commun réunit les acteurs : préparer une exposition annuelle dans laquelle chacun réalisera un panneau composé de textes et de photos sur une thématique définie chaque année.

Ces expositions montrent le regard singulier que chacun porte sur les choses, développé par des pratiques diverses dans le même milieu.

Aujourd'hui, les élus et un public local assez vaste commencent à s'intéresser à cette idée d'un territoire de qualité dont les atouts identifiés seraient assumés et portés par une diversité d'habitants impliqués chacun à leur place dans un projet durable : agriculteurs, consommateurs, élus, offices de tourisme offrant de nouveaux services etc.

Si les habitants venus aux Ateliers manifestent leur intérêt avec une relative prudence et une adhésion qui met du temps à se mettre en place, il est néanmoins constaté que différents faits nouveaux, au cours du temps, peuvent être imputés comme des effets plus ou moins directs des initiatives de l'association. Un Office de Tourisme cantonal est ressuscité, il a demandé des visites de sites à l'association. Une maison de site consacré au « paysage rural » est née et s'est mise à organiser aussi des visites thématiques.

Les actions des communes sont mieux annoncées et communiquées

(affiches), à l'imitation des actions menées par la Compagnie du Paysage. En outre, une intercommunalité est à présent née sur le territoire. Des projets culturels pourront y prendre forme. Le Parc apporte son soutien en développant différentes actions, notamment dans le sud de son territoire.

Aux Ateliers, l'idée de s'engager ensemble dans un débat sur des actions durables et des pratiques encourageant l'agri-environnement a bousculé les participants ; ce sont surtout les « néo-ruraux » qui ont continué à venir à l'Atelier.

Le public majoritairement composé de personnes plutôt âgées s'est vite senti dépassé. L'association peine à atteindre les jeunes actifs, les artisans, les agriculteurs, qu'il est par ailleurs difficile et délicat de faire venir aux Ateliers, le soir, en milieu de semaine.

Pour susciter le débat, d'autres méthodes d'animation ont été mises en place.

Un Festival existe depuis 5 ans, monté avec l'association Tutti Arti : ce festival propose théâtre, musique, et animations valorisant le territoire et ses acteurs : visites aux gens de métier, randonnées artistiques guidées (conférences sur site + animations musicales et concert final gratuit) sont proposées tous les étés.

En appui culturel des expositions de photos avec diaporama, une édition de cartes postales ont été proposées. Elles contribuent à véhiculer une image positive du paysage local, à mieux le faire comprendre et apprécier.

Sur le plan des informations à intégrer pour s'associer au débat, des dépliants, des animations scolaires, un enseignement universitaire, une édition d'ouvrages de recherche sur le thème du paysage, ainsi qu'un film ont également été produits. Ce film montre d'une façon poétique quelle coalition d'acteurs pourra porter un territoire de charme.

Ces acteurs s'engagent tous pour valoriser, chacun à sa façon, les atouts durables de ce territoire : élèves, élus, habitants, experts, artistes.

De même, afin de mieux soutenir sa démarche de concertation, la Compagnie du Paysage s'adosse à un réseau de contacts et de partenaires diversifiés.

- le Parc pour les expositions, une participation au financement du film et un conseil pour la recherche de fonds

européens, la mise en place d'un Observatoire photographique participatif du paysage.

- Indre nature pour guider les randonnées et participer au film.

- l'Université de Châteauroux où le projet local est enseigné dans le cadre de la Licence « Animation et développement des territoires ruraux ».

- le Réseau « Paysage rural et urbanisme rural » de Mairie Conseil, l'Association française pour l'arbre et les haies champêtres (AFAHC), ICOMOS Groupe « Grands sites », en tant que Partenaires nationaux.

Pour l'avenir, la Compagnie du Paysage se préoccupe de la variété des formules à mettre en place pour donner une évidence au thème du bocage durable,

évidence qui doit rester en relation avec les sensibilités locales, et dans un climat de convivialité qui doit continuer à présider aux échanges. Les actions de restauration de chemins ruraux, la participation à des manifestations et festivités locales aux thématiques apparentées en sont des exemples.

Le travail mené par l'association est essentiellement un travail culturel.

Il consiste à inventer de nouvelles relations entre les gens comme entre les notions, les connaissances et les émotions afin de contribuer à faire évoluer des relations sociales et les pratiques qui transforment le milieu.

C'est à travers le thème du paysage qu'il est proposé d'aborder concrètement ces questions.



© Odile Marcel



Présentation du Laboratoire Participatif des Paysages

FLORENCE MORISOT, *Paysagiste et Photographe*
Courriel : florence.morisot@orange.fr

Florence Morisot, paysagiste et photographe, est intervenue en collaboration avec Odile Marcel dans le cadre de l'observatoire participatif des Paysages.

Cette association a été créée pour relancer la dynamique des Ateliers, le Parc naturel régional de la Brenne s'étant inspiré d'une des actions initiées en Livradois-Forez.

La méthode mise en place avait pour objectif d'aboutir à la réalisation d'un travail de perception paysagère par l'approche photographique.

Régi par un ensemble de règles pré-définies et établies de façon collective, déclinées en cinq points, l'observatoire photographique consiste à repérer un lieu :

1- Soit à partir d'une photo ancienne que l'on tente de reproduire en partant d'un territoire et d'un cadrage identiques, à différentes échéances, afin d'observer l'évolution de ses paysages.

- Soit la photo n'existe pas et l'on réalise la première vue initiale.

2- La photo doit être réalisée dans un rayon de 15 Km autour d'un point pré-défini, en privilégiant les communes adhérentes au Parc naturel régional.

3- Les photos sont obligatoirement prises depuis un espace public.

En plus de l'idée que ces paysages sont offerts à tous, ces clichés pourront être reproduits sans risque d'interdiction.

4- Ces photos doivent être agrémentées d'une légende réalisée dans le cadre de l'atelier. L'ensemble des clichés devront retracer un récit qui fera l'objet d'une exposition estivale, en 2009.

5- Accompagnement obligatoire du paysagiste pour encadrer ce travail.

L'intérêt de cette démarche a résidé dans le fait que la photo a presque constitué un prétexte, non pas dans l'idée de produire une œuvre d'art, mais d'appréhender un cheminement au fil des rencontres :

-le plaisir d'être sur un site choisi,

- le point de vue et le cadrage,
- la prise de vue,
- la présentation et l'échange aux autres,
- le décalage entre l'objectif de départ et la photo réalisée,
- le décalage de présentation de l'image,
- la formalisation,
- l'exposition,
- enfin, la reconduction de l'exercice (sur une ou plusieurs années, une saison, une journée, ou encore à travers l'évocation de la lumière).

Ces ateliers ont également été destinés à inciter les citoyens à s'investir, susciter une curiosité et une prise de conscience de leur part quant aux différences de compétences, d'objectifs.

Mais la volonté première de ce laboratoire expérimental a été avant tout de permettre aux habitants de porter un nouveau regard sur leur territoire, d'avoir une autre vision sur un terroir, de mieux comprendre un pays, avec l'idée d'échange, de partage et à travers la transmission des savoirs.

➔ Autres temps, autres regards. La concertation à travers les exemples et pratiques menés dans d'autres parcs

Venant d'autres parcs, ce second groupe d'intervenants apporte son témoignage sur les expériences et pratiques de concertations mises en œuvre. Ces dernières aident à comprendre, à mieux définir les enjeux et priorités relatifs à la gestion des espaces et des paysages. Elles permettent aussi d'en extraire les problématiques liées à chaque contexte territorial, ainsi qu'aux acteurs présents.

Renouveler le projet de territoire en s'appuyant sur la recomposition du paysage avec les habitants



L'Identité, source de dynamisme et d'innovation pour le Pays des Landes de Gascogne

BERNARD ROUCHALEOU, Directeur du Pays des Landes de Gascogne
Courriel : b.rouchaleou@pays-landegascogne.org

Dans les Landes de Gascogne le paysage constitue un sujet commun entre le « Parc » et le « Pays », puisque l'appellation « Pays des Landes de Gascogne », résultant d'un accord historique, correspond aujourd'hui à la manière d'identifier ce territoire.

Avant d'aborder la problématique de la concertation, il semble primordial de savoir et comprendre au service de quelles démarches, quels objectifs cette concertation est faite.

L'espace aquitain est une vaste zone de 118 communes, répartie sur environ 500 000 ha, où la forêt, privée à 90%, occupe 80 % de l'espace.

Avec une moyenne communale faible (soit 500 habitants en moyenne), pour une superficie de 4500 ha environ, cet éclatement a été pris en compte lorsque le problème de « Gestion de l'espace » a été abordé.

Si la configuration de ce territoire est avant tout perçue comme un atout, la problématique de revitalisation à l'occasion de la création du Parc, au début des années 1970, a entraîné une modification de cette perception, le départ des habitants constituant un handicap.

Le problème de compréhension de cet

atout spatial, aujourd'hui mieux perçu, a été réintroduit dans des dynamiques et stratégies de développement.

Le pays connaît depuis les années 2000 un phénomène de dynamisme et d'évolution démographique assez brutal, alors que durant de longues années il a été confronté à un cycle lent des populations. L'inversion soudaine d'une reprise générale de la démographie sur l'ensemble du territoire a surpris les élus ainsi que les différents acteurs. Pour y faire face, il a fallu travailler dans l'urgence et dans le rattrapage des choses.

Ce phénomène démographique induit par l'émergence de constructions nouvelles est répercuté sur le territoire.

Le paysage en constitue la principale richesse, l'espace sa ressource et sa singularité : une forêt habitée comme support d'attractivité.

Longtemps préservé du fait de la dépopulation, le patrimoine existant a été réhabilité pour accueillir de nouvelles populations.

La très forte augmentation de la construction a développé une prise de conscience quant aux mutations de ce territoire. Alors que très peu de communes

possédaient des outils de gestion, de fortes tensions sont apparues entre administration et élus pour l'attribution de l'espace lors de la délivrance des permis de construire. De plus, l'Etat étant départementalisé et subdivisionné, le Pays et le Parc ont également été marqués par cette stratification. Celle-ci a contribué à accroître une atmosphère déjà très conflictuelle.

Cependant le changement de présidence au sein du Parc a constitué une véritable opportunité pour repenser un vrai projet de territoire. La reconquête a alors laissé place au développement.

Cette prise de conscience a entraîné un processus de mise en œuvre et de réflexion sur l'ensemble de l'espace, ses atouts et ses valeurs, ses pôles d'attractivité, à travers une médiation entre les 118 communes réparties sur l'ensemble du pays.

En parallèle, un accord a également été fixé entre l'Etat et les élus locaux, afin de conduire une réflexion sur une approche globale de gestion de l'espace.

En contrepartie l'Etat acceptait de revoir le nombre de permis de construire à attribuer sur ce territoire aux caractéristiques architecturales et environnementales très spécifiques.

La première décision collective prise par les différents élus a été de se doter d'une ingénierie avec la création d'une structure d'urbanistique de pays, adjointe à la mission architecturale du parc.

Il en a résulté une volonté de mener une démarche participative. Celle-ci a été démontrée par une commande des élus aux techniciens pour la réalisation d'un livre blanc sur l'urbanisme contenant l'ensemble des éléments réunissant les différents acteurs sur des valeurs collectives et partagées de cet espace.

Démarré en 2002, ce livre blanc a fait l'objet d'une restitution publique auprès des différents élus et des partenaires. En plus de constituer le point de démarrage d'un processus d'appropriation, il a par ailleurs prouvé l'intérêt à montrer l'espace sous l'angle de la maîtrise et la nécessité de sa gestion.

Portant sur une vaste zone du Parc, la mission a d'autre part consisté à créer une dynamique et stimuler des initiatives en matière d'outils de réflexion. Elle a généré une prise de conscience à travers un discours politique sur la nécessité de s'approprier et de réfléchir sur des espaces de

plus grande proximité, décliné dans le livre blanc sur des chartes de paysage et d'urbanisme à des échelles intercommunales.

Les communautés de communes ont intégré ces éléments dans un programme leader, en appels d'offres à des bureaux d'études, d'après un cahier des charges homogène à l'ensemble du territoire et rédigé par la mission d'urbanisme. Ces chartes sont un préalable à la mise en place d'outils locaux de gestion.

Aujourd'hui, la quasi totalité des municipalités sont engagées dans un processus de réflexion à titre communal sur les documents d'urbanisme ; la majorité d'entre elles a choisi le PLU et 3 communautés de communes en sont désormais porteuses sur l'ensemble du secteur.

Des inventaires patrimoniaux et paysagers ont été intégrés pour arriver à introduire des mesures de protection sur les éléments paysagers les plus remarquables à protéger.

Dans le cadre de cette concertation, un travail a été effectué entre les commissions techniques et l'administration sur des règlements internes au PLU pour parvenir à traduire

juridiquement les procédés à mettre en œuvre.

Enfin, une démarche de concertation avec les professionnels intervenant sur ces espaces a été mise en place pour les sensibiliser par rapport aux motivations et aux intentions sur ce secteur.

Dans un projet aussi important il semble difficile d'être présent et attentif à l'ensemble des partenaires, des interlocuteurs, des actions à mener. Il est ainsi nécessaire d'avoir un objectif clairement déterminé.

Ici l'objectif partagé du développement démographique demeure la constante depuis 30 ans.

Néanmoins le territoire des Landes de Gascogne ne contient pas assez d'habitants pour vivre au sens convenable des services. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des éléments et politiques mis en œuvre, y compris paysagères doivent répondre à cette intention.

Un événement majeur qui bouleverse tout et interroge le territoire sur les fondements de son avenir

Entre le 24 et le 25 janvier 2009 toutes les idées défendues depuis 7 ans sur la singularité du territoire des Landes de Gascogne ont été remises en cause par la forte tempête qui a détruit 60 à 80% de la forêt, contre 20 à 40% sur l'ensemble du territoire.

Contrairement à l'année 1999, où toute la France avait été frappée, le plus gros de cette tourmente s'est abattu sur le secteur de la région Aquitaine.

Très vite, un sentiment d'isolement et d'incompréhension est apparu face aux conséquences de la tempête. Des interrogations ont surgi pour ce territoire majoritairement constitué par une forêt artificielle et cultivée, avec de nombreux acteurs professionnels.





Dès les premières communications données suite au sinistre, l'ensemble des politiques régionaux et des pouvoirs publics ont mis en avant

leurs préoccupations sur la filière bois et la valeur forestière au détriment des autres secteurs : l'impact territorial a été totalement omis.

Pour pallier à cette carence la demande d'un dispositif de soutien pour toutes les filières a rapidement été mise en place. Cette initiative a été portée par l'ensemble des acteurs du territoire.

La tempête a par ailleurs révélé un sentiment d'insécurité à vivre sur cet espace, la stratégie du pays étant basée sur l'accueil et le cadre de vie. Elle a également généré un malaise collectif énorme sur les élus et la population locale, lequel n'a pu ni être exprimé, ni être dépassé.

Dans ces conditions psychologiques et techniques difficiles, comment maintenir un discours cohérent ? Faut-il le reconstruire, le revoir, étant donné les urgences ?

Du temps semble nécessaire.

Un facteur a toutefois conforté la politique engagée. Peu de temps après cet épisode, les élus, dans une déclai-

ration commune, ont affirmé que ce territoire devait conserver son orientation et son identité forestière, que la tempête ne devait en aucun cas les remettre en cause.

Aujourd'hui des réunions appliquées aux problématiques territoriales, des dispositifs de soutien, de reconstruction et de préservation des paysages, des espaces de proximité (centres-bourgs et les zones habitées), ont été mis en place.

Une action foncière est également menée car 170000 ha ont été abattus et tout ne pourra pas être reboisé. Ce territoire est convoité par les agriculteurs, les fermes photovoltaïques, et risque une transformation de cet espace.

Une action de remembrement est menée dans le cadre de la politique d'urbanisme. Ceci constitue pour les communes une opportunité historique unique de mener en parallèle la maîtrise de l'espace foncier autour des espaces bâtis, la reconstruction paysagère et de répondre à ces enjeux.



Un schéma paysager pour le Livradois-Forez

MARIE BARET- VICTOR MIRAMAND, Parc naturel régional du Livradois-Forez
Courriel : mariebaret@laposte.net



Les Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui plus que jamais les territoires où l'expérimentation et l'innovation en terme de paysage se doivent d'être au centre des préoccupations.

Le Parc naturel régional du Livradois-Forez prend aujourd'hui un temps de bilan quant aux dix années de charte, avec une acuité particulière concernant ses paysages. L'expérience ici présentée témoigne de la construction d'un schéma paysager pour le Livradois-Forez conduit par l'ensemble des acteurs locaux (élus et techniciens) accompagnés par une équipe de paysagistes. L'objet de la demande s'articule d'une part autour de l'évaluation et du bilan des politiques du Parc en matière de paysage et, d'un autre côté, autour de l'occasion donnée de faire émerger un regard partagé à l'échelle de ce vaste territoire. Au-delà de la volonté effective de faire le point, ce travail devait permettre de favoriser la mise en place d'un débat constructif concernant les questions de paysage dans le Livradois-Forez.

Description de l'opération **Une équipe de paysagistes et d'architectes pour faire un schéma...**

Au cours de l'été 2008 le Parc naturel régional du Livradois-Forez a choisi une équipe de professionnels constituée de trois paysagistes DPLG associés à un architecte DPLG, graphiste-illustrateur, afin de mener à bien l'étude d'un « schéma paysager » pour son territoire.

A l'heure de la mise en application de la convention de Florence la question soulevée par la construction de ce schéma était la suivante : comment formule-t-on ? Comment met-on en œuvre des objectifs de qualité paysagère dans les politiques du Parc ? La problématique s'est donc orientée vers un ensemble de questionnements précis : sait-on faire et construire ces objectifs de qualité ? Peut-on les construire et les mettre en œuvre à l'échelle du Parc (environ 180 communes) ? Avec quels moyens ? Doit-on trouver des échelles adaptées à leur mise en œuvre, c'est-à-dire compatibles avec la volonté d'agir pour atteindre ces objectifs ? Et quels acteurs locaux sont susceptibles de mener ces politiques vers les objectifs de qualité préétablis ?

Trois intentions de départ sont proposées :

- 1- rendre lisible et clair un diagnostic des paysages et des politiques du Parc pour arriver à ce regard partagé, fondement de la future charte.
 - 2- construire ensemble une « plateforme de discussion » : outil de médiation permettant l'articulation entre cette évaluation et la mise en œuvre de ces politiques.
 - 3- rendre concrètes et réalisables les politiques de paysage du Parc naturel régional du Livradois-Forez, futures orientations de la charte à venir.
- Pour l'équipe en charge de ce travail il s'agissait donc, avant toute autre chose, « d'aller à la rencontre » des paysages du Livradois-Forez. Le point de départ est basé sur l'idée

que ces paysages résultent d'évolutions dans le temps et dans l'espace, traduisant le rapport d'une population à son territoire. Ils correspondent aux projets et actions que celle-ci a mené et mène encore sur son cadre de vie. Aussi cette rencontre est envisagée par l'équipe telle une quête de ces « projets de paysage », en portant attention tant aux éléments et lieux dont le caractère en termes de paysage est reconnu collectivement qu'aux expériences paysagères ordinaires.



Ce travail a été orienté par l'équipe de paysagistes mandatée dans le sens d'une « discussion paysagère ». Trois temps synthétisent le déroulement de cette étude échelonnée sur une année.

Un premier temps de consultation marque une prise de connaissance du contexte territorial et politique : une rencontre avec les paysages du Parc et une partie de ceux qui les font. Cette rencontre s'est concrétisée par une approche de terrain, par une évaluation des connaissances existantes (chartes, atlas, observatoire, études diverses...) et par

l'échange avec les acteurs locaux (élus et techniciens du Parc et des communautés de communes), véritables artisans des politiques de paysage du Parc.

Par la suite se sont enchaînés un second temps de synthèse conduisant à la mise en débat des connaissances acquises, puis un troisième temps dédié à la transmission du projet.



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

Les couleurs d'automne accompagnent le début de cette entreprise :

Ce premier temps de l'expérience a conduit l'équipe à appréhender et à rencontrer les paysages présents sur ce grand territoire que constitue le parc du Livradois-Forez.

Une synthèse de ces premières impressions, a été traduite dans un ouvrage intitulé « D'un regard à l'autre ». Ce recueil d'expériences paysagères témoignant d'un premier travail de terrain est également devenu une introduction privilégiant et posant l'état d'esprit dans lequel cette étude devait se dérouler.

Suite à ce premier travail une série de rencontres sur le terrain a été organisée auprès des différents techniciens du Parc et des intercommunalités.



L'intérêt de ces discussions a résidé dans ce contexte d'ouverture favorisant les sujets autour desquels les interlocuteurs se retrouvent et se sentent à l'aise. L'expertise du professionnel telle qu'on peut l'entendre aujourd'hui semble ici inversée et pourrait sembler être remise en cause. Cependant la seule « expertise » réside bien ici dans l'écoute attentive et constructive, mobilisant la capacité de chacun à rebondir, à réagir, à relancer le débat en puisant tant sur la part observable qu'immatérielle des paysages. Ce rapport humain comme l'une des bases primordiales de l'échange donne un caractère constructif quasi immédiat à la discussion. Les liens tissés lors de ces échanges permettent d'envisager une « co-construction » et un partage véritable du fruit de cette étude.

De ces échanges d'une richesse infinie est néanmoins ressorti un sentiment de malaise pour la quasi totalité des techniciens rencontrés, caractérisé par une difficulté à évoquer leurs propres expériences paysagères. Quelques éléments techniques deviennent alors des refuges vers lesquels tous se retournent : les « outils », les cartes réglementaires, les éléments tangibles. Ce constat essentiel pour la suite de l'étude n'aurait probablement pas été révélé si ce temps d'échange n'avait pas eu lieu.

Ce temps de rencontre a également fait l'objet de deux autres recueils : l'un traitant du bilan des politiques menées, l'autre abordant un décryptage des « Grands Paysages » du Parc. Ces deux recueils ont été mis en débats autour de séances de travail réunissant plus de techniciens que d'élus. De plus, les échéances électorales et le lancement de la révision d'une charte de Parc ont quelque peu bouleversé la méthodologie de départ, notamment dans la mise en place et l'animation « plate-forme



© Parc naturel régional du Livradois-Forez



de discussion ». Ce temps essentiel au cours duquel les élus sont amenés à échanger sur les questions de paysage n'a néanmoins pas été abandonné mais réinjecté dans la procédure de révision de la charte du Parc Livradois-Forez, en tant que matière à l'animation des futurs débats. La dernière synthèse met en évidence des enjeux-clés organisés et hiérarchisés selon cinq postures : faire face au banal, cultiver l'ouverture, reconnaître le remarquable, révéler des espaces de projet, travailler ensemble. Il est le résultat d'un travail en commun de l'équipe mandatée et de l'ensemble des techniciens (Parc et intercommunalité), véritable « construction commune » d'un outil de médiation. L'ensemble du schéma paysager du Livradois-Forez (recueils et cartes) a fait l'objet d'une impression à 500 exemplaires. Chaque exemplaire dans sa valisette en carton a été diffusé auprès des 180 communes du Parc, des intercommunalités et de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements...).

Résultats obtenus Permettre de parler du terrain sur le terrain

La restitution de ce travail s'est déroulée comme cette étude avait débuté : sur le terrain, en compagnie d'une trentaine d'élus et techniciens, pour une (re)découverte de leur territoire. L'excursion a été organisée de manière à présenter le travail de schéma dans son ensemble mais avant tout à introduire un débat relatif aux grands enjeux révélés. C'est ainsi que le paysage s'est introduit dans le débat de la révision de la Charte. Cette expérience a reçu un écho des plus favorables de la part du collège d'élus. Perçue comme un indispensable « retour à la terre », la nécessité de reconduire cette pratique collective de terrain en préalable à tout projet, toute réunion est alors devenue incontournable et a constitué

un formidable point de départ à la construction d'une culture paysagère partagée. La volonté de reconduire ce type d'intervention à l'échelle des intercommunalités est ainsi ressortie comme une façon de faire à affirmer dans la future charte.

En fin d'année une première expérimentation s'est ainsi déroulée sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Courpière. Une journée de pérégrination paysagère relative à l'identité des paysages de ce territoire, à partir du travail à grande échelle mené dans le cadre du schéma paysager du Parc a été organisée, cette première en appelant d'autres dans chacune des 23 autres intercommunalités du Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Quels relais ? Dans quelles directions ?

Si cette expérience semble s'être déroulée de manière fluide, deux questionnements restent cependant à élucider.

Le premier relève de l'échelle, du temps accordé à la construction de ce genre d'étude et de l'ambition que le commanditaire peut poser derrière ce « désir d'opérationnalité ».

Le Livradois-Forez est constitué de 180 communes, deux douzaines de communautés de communes, soit un morceau de pays de 100 kilomètres de long par 60 de large. Le constat, quant à un territoire d'une telle ampleur, permet à propos de la gestion de son paysage de prendre conscience qu'une telle échelle ne peut se prêter à un projet de paysage construit «à la pelle et au plantoir».

En revanche, le terrain d'action des politiques peut, en ce sens, se prêter

à des travaux de médiation paysagère. Comme ce fut le cas ici ils permettent l'éveil au paysage, le débat autour d'objectifs thématiques animant des réflexions et la recherche d'un consensus local. A cette échelle, le « désir d'opérationnalité » doit-il être abandonné ou reformulé ?

De quoi parle-t-on lorsqu'un « document opérationnel » est exigé dans ce cadre-là et à cette échelle ?

La solution résiderait-elle dans un travail permanent sur une durée indéterminée ?

Le second questionnement relève du niveau d'éveil et d'implication des acteurs mobilisés dans ces études. Si la participation à la construction de ce genre d'étude contribue sûrement à un éveil pour tous, nombre de personnes sollicitées ne se considèrent pas comme acteurs potentiels de ce travail. Ils n'arrivent pas à cerner en quoi ils peuvent apporter leur pierre à l'édifice. Souvent en raison d'une sectorisation des domaines d'intervention de chacun (chargé de mission tourisme, chargé de mission développement économique, urbaniste...), il est difficile de conserver une mobilisation maximale autour d'une préoccupation transversale comme l'est le paysage. Comment faire ? Au travers de ce travail une réponse est peut-être esquissée en s'appuyant sur des compétences émergentes au sein des intercommunalités. Il ne fait aucun doute que la compétence obligatoire des communautés de communes en terme de gestion de l'espace a, en une dizaine d'années, fait émerger une profession à part entière de technicien intercommunal en charge de ce domaine. Au fil des études et d'une réflexion quasi-quotidienne sur ce su-



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

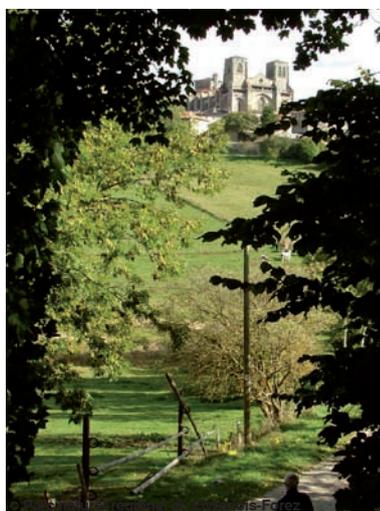


© Parc naturel régional du Livradois-Forez

jet celui-ci s'est construit un bagage et une compétence incontournable tant dans l'apport de connaissances que dans la mise en place d'opérations de médiation paysagère. Ces intervenants deviennent un relais essentiel au regard de leur connaissance très fine du territoire dont ils sont en charge (réalités physiques, humaines et politiques).

On constate que ce profil professionnel émergent n'est pas présent dans toutes les collectivités.

Cependant, compte tenu de l'importance de celui-ci, il y a fort à parier d'en voir éclore chaque jour davantage. S'ils sont loin d'être des spécialistes, leur aptitude à entretenir la flamme du paysage les rendent bien plus importants encore, pour peu que politiques et professionnels parviennent à leur fournir le combustible nécessaire à cet effet.



Sensibiliser les populations locales face à l'impact des aménagements successifs du territoire



Paysage de France est une association ayant pour principal objectif la lutte contre toutes les formes de pollutions, notamment visuelles, en milieu urbain et non urbain, et en particulier contre les panneaux publicitaires souvent implantés de façon illégale.

Dans ce contexte les Parcs doivent s'engager à faire en sorte que les dispositions obligatoires du Code de l'environnement relatives à l'affichage publicitaire soient strictement respectées par l'ensemble des communes adhérentes.

Paysage de France s'implique également dans la lutte contre l'impact sanitaire et paysager généré par l'implantation des antennes relais et des pylônes de téléphonie mobile.

Une étude européenne sur ces risques sanitaires a été réalisée.

Une partie des experts n'étant pas d'accord, ou ne souhaitant pas se prononcer sur les éventuels effets pour la santé, ce rapport n'est toujours pas publié. Néanmoins, dans beaucoup de pays européens, un doute sérieux existe et nécessite l'application du principe de précaution. En Belgique et en Allemagne les normes sont quatre fois moins élevées qu'en France ; de même, en Chine, les normes y sont moindres.

Claire Deslauriers rappelle que l'association n'est pas contre le portable, les antennes ou toute autre forme de progrès technologique.

L'ensemble des actions menées sont issues d'une volonté de vivre correctement et dans un paysage harmonieux. La concertation constitue un moyen efficace pour y arriver.

Aucune réglementation n'étant actuellement mise en place l'associa-

Le discours local lors de l'implantation d'antennes relais

CLAIRE DESLAURIERS, Paysage de France

Courriel : claire.deslauriers@laruchere.fr

tion demande que les mairies se dotent d'outils juridiques destinés à protéger habitants et parcs.

C'est la raison pour laquelle Paysage de France se réjouit de la motion prise par la Fédération des Parcs demandant davantage de précautions quant à l'installation d'antennes relais sur leurs territoires. De plus, comme le préconisent les scientifiques, ces antennes doivent être plus petites et moins puissantes. Ainsi elles pourront plus facilement s'intégrer aux paysages.

Il existe toutefois un paradoxe dans la mesure où il en faudra plus.

L'association « Robin des Toits » a proposé une expérimentation en vraie grandeur.

Dans de nombreux Parcs, TDF (Télévision de France) est propriétaire d'un terrain sur lequel un émetteur télé est souvent implanté. Ces sites sont ensuite loués aux opérateurs pour leur exploitation.

L'installation d'une antenne relais ne nécessite aucune autorisation préalable. Une simple autorisation de travaux auprès des mairies suffit. D'importants financements et subventions sont même parfois apportés par le Conseil Général dans le cadre de ces installations.

La demande de délocalisation de ces antennes génère souvent des conflits pouvant même parfois engendrer une rupture de dialogue totale entre les élus, les hauts-fonctionnaires et les habitants, démunis face aux élus et aux professionnels. Comment envisager dans ce contexte la mise en place d'un projet sain? Comment chaque Parc va-t-il appréhender cette motion pour les pylônes déjà implantés et pour les futures antennes à installer sur ces pylônes? Quel avenir envisager pour ces superstructures en terme de développement durable, une fois ces technologies obsolètes?

Les dernières décisions de justice et les récentes réunions du Grenelle de la téléphonie mobile montrent aujourd'hui que ce sujet demande réflexion et communication.

Le cas rencontré dans différents Parcs a par ailleurs révélé que les habitants ne sont pas toujours respectés et que les paysages dans lesquels ils ont choisi d'habiter sont visuellement pollués. Une concertation avec la population s'avère par conséquent nécessaire.





Présentation du projet du film d'interpellation « Pour un urbanisme rural durable »

NATHALIE COMBE, YANN SINIC, NICOLAS ANGLES d'ORTOLI, BRL Ingénierie

OLIVIER THIEBAUT, Parc naturel régional du Morvan

Courriel : olivier.thiebaut@parcdumorvan.org ; Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Au cours de la première soirée le projet de film d'interpellation sur l'urbanisme rural, réalisé par Yann Sinic, Nathalie Combe et Nicolas Angles d'Ortoli, nous a été présenté. La présentation du projet s'est opérée autour de la maquette réalisée lors du concours du marché public de consultation.

Puis ont suivi quelques rushs comprenant des séquences documentaires de type reportage avec interviews. Celles-ci ont été extraites des tournages effectués au Parc naturel régional du Morvan et de la Manufacture des Paysages. Leur but consistait à faire réagir l'assistance à l'issue de la projection.

Pour rappel : une consultation pour la création d'un film d'interprétation sur l'urbanisme rural a été mise en place suite à l'appel à projets lancé en 2008 par le ministre J-L Borloo.

La candidature pour la réalisation de ce documentaire, portée par le Parc du Morvan, a été proposée en partenariat avec la Fédération des Parcs et 12 autres parcs. Ce film artistique à visée pédagogique de 26 minutes repose sur un ensemble d'exemples puisés sur le territoire de différents Parcs. Fait à partir d'interviews et de mises en situation d'élus, d'acteurs, et évoquant des projets exemplaires, cet ouvrage est destiné à interpeller sur notre façon d'habiter les territoires ruraux.

Cet outil d'animation est avant tout destiné à sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la nécessité de mettre en place un urbanisme durable.

Il se doit de bousculer les mentalités, d'interpeller les élus sur la perception du développement et des impacts émanant de leurs choix urbanistiques antérieurs et actuels, sur le ressenti des habitants et des visiteurs.

Ce film doit par ailleurs contribuer à ralentir et à limiter la consommation de l'espace lié au phénomène d'étalement urbain auquel le milieu rural doit actuellement faire face.

En se basant sur la spécificité de chaque paysage et sur une connaissance fine du

territoire, ce court-métrage a pour fonction de susciter l'intérêt lié à la question de l'urbanisme. Il constitue aussi une orientation sur les choix à opérer pour le renouvellement du tissu villageois, une réponse alternative à l'étalement, et pour un urbanisme plus respectueux du cadre de vie.

Parmi les 4 équipes ayant concouru seules 2 ont réalisé une maquette répondant au cahier des charges demandé dans le cadre de ce concours. Le jury (constitué d'un comité de pilotage du film et de la commission d'appel d'offre du Parc du Morvan) s'est montré unanime quant à la qualité des images montrées et du travail fourni ainsi que sur le parti-pris adopté et la démarche proposée.

Le Film

Dans cette maquette du concours de 11 minutes, le parti-pris adopté par les auteurs a consisté à révéler le genre de prédilection des auteurs : « l'essai filmique ».

Cette maquette a montré la façon dont ils envisageaient la manière de traiter le sujet par rapport au cahier des charges en vue de produire un film artistique et pédagogique.

Elle a été réalisée de manière à inclure les images, les personnages et les sujets liés au territoire, à travers différents angles de vue produits par différents modes de déplacement, tout en les mettant en scène selon leur propre créativité.

Les Séquences

Ces séquences ont entièrement été tournées dans le Morvan avec un ensemble de plans définis selon différents programmes de tournages.

-1ère séquence : elle se situe dans un village de 150 habitants où le PLU n'a pas été sollicité jusqu'à présent. Le but, en fonction du cahier des charges, était d'arriver à faire prendre implicitement conscience aux spectateurs, à travers l'attitude du protagoniste, des erreurs à

éviter et des comportements à adopter.

-2de séquence : elle se situe dans le village voisin et aborde la question de la « vitrine » et de sa perception depuis l'espace public à travers l'attitude rare d'un maire.

L'interview a porté sur les valeurs architecturales et sociales sur lesquelles on s'accorde et les méthodes permettant de les transposer sur l'habitat contemporain. Comment traduire cette question dans un film avec une approche sensible et sans pour cela montrer du doigt ?

-3ème Séquence : la Manufacture des Paysages.

Dans le cadre d'une séance de concertation, mise en place d'un exercice entre différents riverains et maires, dans le but de proposer de nouvelles solutions d'aménagement pour leur territoire.

A travers cette séquence on perçoit la richesse des approches et des formes d'aménagement proposées alors que ces riverains ne sont pas experts du paysage. Les solutions proposées sont représentatives des différentes façons de vivre et de vivre ensemble.

Cette séquence démontre également la pertinence du système de groupes-tests et des débats permettant aux élus et habitants d'être confrontés à des problématiques jusqu'alors inconnues ; c'est à travers les échanges de débats que les élus pourront percevoir les actions à mener.

L'ensemble des exemples montrés par le biais de ces 3 séquences ne préfigure pas de ce que le film sera.

Au niveau de l'état d'avancement actuel rien n'a encore été arrêté.

Seule la démarche de co-écriture et de co-construction de ce projet a permis aux réalisateurs de mener un travail sur eux quant à leur propre conception de l'urbanisme rural.

Tisser des liens



Les Liens que crée le Paysage

CLAIRE LAUBIE - BENOIST GARNERO, A Ciel Ouvert, paysagistes
Courriel : atelier@acielouvert-paysage.fr

L'intervention porte sur la question «de la création de liens par le paysage ». Elle consiste à en montrer la démarche avec les différents acteurs, au cours de la construction du projet de paysage, dans des échelles territoriales mais aussi dans le cadre de projets d'aménagements même modestes.

Cette présentation reprend et illustre les thèmes évoqués par les différents intervenants à travers l'exemple de projets menés en Brenne, en Gâtinais, au Parc naturel régional Oise Pays de France, ou de missions de conseil et d'expertises réalisées pour le compte des DREAL.

La spécificité du paysagiste est d'être à l'articulation des différents champs liés au paysage. Ceci lui permet de se doter d'une vision globale et transversale de la discipline pour arriver à communiquer au travers des projets.

Comment définir le paysage : de quoi parle-t-on lorsqu'on aborde ce terme ?

Les élus, tout comme la plupart des citoyens, méconnaissent ce qu'est le paysagiste et les fonctions qui lui sont attribuées. Ainsi, avant d'établir un lien, celui-ci doit établir un dialogue avec l'ensemble des partenaires et interlocuteurs pour expliciter ce champ disciplinaire qui va bien au-delà de la question du végétal, aborde des notions souvent plus complexes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Comment arriver à traduire cette notion qu'est le paysage ? Comment transmettre un discours remettant en cause l'ensemble des schémas mis en place jusqu'à ce jour ? Quelle démarche mener pour sensibiliser les élus à cette problématique du paysage ? Quelles actions mener pour intégrer le paysage, jusqu'alors absent, à l'aménagement du territoire ? La diversité des interlocuteurs constitue l'autre problème majeur auquel est souvent confronté le paysagiste.



Ce travail de sensibilisation sans cesse renouvelé auprès des élus pose également la question de l'éducation des décideurs du territoire, du suivi des politiques engagées et de la garantie de leurs cohérences dans le temps, dans l'espace et dans les usages.

Les Parcs naturels régionaux ne pourraient-ils pas être les promoteurs d'une pensée paysagère mieux ancrée dans les mentalités des élus des communes fédérées autour de cette appellation ? Cette démarche semble primordiale dans la mesure où le paysage, patrimoine national commun mais par nature évolutif, joue un rôle extrêmement important pour la qualité de vie des habitants.

Plus que le paysage, « A Ciel Ouvert » revendique le concept de Projet de Paysage

Son processus se décline à travers différentes notions.

- le temps : mettre un projet en œuvre, c'est accepter que le paysage évolue et que l'on puisse participer à sa maîtrise et à la pérennisation de certains traits de caractères qui en fondent sa valeur.

- l'extériorité du regard apporte une dimension critique et nouvelle qui réinterroge des idées reçues et les modes d'actions.

- le dialogue, l'échange, à travers un ensemble de regards propre à chacun, pour les faire converger vers un point unique

nécessaire dans cette notion de projet commun désiré et partagé.

- la transversalité et l'articulation entre les différentes échelles de projet tout au long de l'écriture de la charte et selon les partenaires présents.

Dans le processus de mise en œuvre d'un projet le paysage doit être pris comme l'élément déclencheur de sa mise en route. Une volonté politique forte est nécessaire pour initier l'aménagement d'un territoire et le mener à bien.

Le premier lien est le paysage tel qu'il existe. Il faut s'en imprégner pour le comprendre, le connaître et pour le reconnaître. Mais il faut aussi mettre en relation l'ensemble des élus et des populations locales par des visites de terrain et des entretiens.

L'expression des enjeux permet ainsi la projection dans l'avenir, à partir de ce qui est vu, perçu et compris, et en rapport avec la logique de territoire.

Le paysagiste intervient jusqu'au projet. Celui-ci est décliné en grands thèmes portant sur les enjeux liés à la transformation du territoire et de ses paysages. Sont ensuite ajoutées un ensemble de préconisations :

- Ce qui est commun à l'ensemble du territoire et ce qui est spécifique à chaque entité.

- Séries de recommandations et exemples appliqués à chaque entité paysagère

- Projet préalablement établi à l'échelle du territoire décliné et restitué au niveau de chaque commune.

Ensuite vient la mise en route du projet où interviennent alors les élus, les Parcs, le conseil.

En plus d'accompagner les décideurs, le paysagiste a également pour fonction de vérifier que le projet puisse se décliner localement.

Des outils sont nécessaires pour faire le lien dans la démarche de projet : l'illustration pédagogique.

Elle permet par sa force :

- d'expliquer et argumenter la configuration actuelle d'un territoire en partant de l'analyse de documents datant de différentes époques.

Cet « effeuillage du palimpseste paysager » constitue une étape primordiale ; il sert à révéler les grandes étapes du processus de fabrication et de mutation d'un territoire, à en juger de la pertinence ou non, pour ensuite aboutir à la synthèse des projections sur le site.

- d'exprimer les enjeux et objectifs, et mettre en avant des convergences d'intérêts pour répondre ainsi aux problématiques environnementales, de cadre de vie et économiques.

Le paysage sert également d'arbitre dans le choix entre les diverses politiques d'aménagement du territoire et entre les différents projets.

- de faire prendre conscience des impacts de certains projets futurs et des conséquences engendrées par des décisions préalables.

En exemple, le photomontage permet de donner une vision prospective des actions et de présenter ce que sera le site, une fois le projet mis en œuvre.

- d'expliciter la déclinaison du plan de paysage à l'échelle d'un lieu.

L'étude du paysage doit ainsi constituer l'occasion de pouvoir transcrire spatialement les éléments administratifs. En effet les projets sont dans la majorité des cas uniquement exprimés en plan.

Parler de paysage c'est également évoquer cette discipline en coupe, croquis, photomontage, nécessaires à la bonne compréhension des enjeux auprès des élus et pour ensuite susciter l'envie de fabriquer les choses.

Se pose enfin la question de la communication, la restitution et la transmission

de la démarche menée en amont auprès des populations locales.

La finalisation du projet se fait par le partage puis l'appropriation sous forme de débat.

Elle peut se faire d'une manière classique en rendant compte des études en cours aux élus ou aux comités techniques. On peut aussi élargir la communication aux autres partenaires en réalisant des ateliers de concertation sur différents thèmes. De même il est également possible d'impliquer les populations en leur proposant de participer à des conférences, des débats, expositions photos et ateliers.

La démarche présentée ici est à mener sur l'ensemble des schémas paysagers. Toute politique d'aménagement doit s'accompagner de mesures financières. Néanmoins celles-ci doivent être mises en œuvre afin d'assurer la présence sur le terrain des chargés de missions comme porteurs des ambitions qualitatives sur l'ensemble du territoire et à des échelles plus locales.

Dix propositions autour de la médiation en paysage

ALEXIS PERNET, Parc naturel régional du Livradois-Forez
Courriel : A.Pernet@parc-livradois-forez.org



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

Dix propositions à partir de l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance, menée dans le Parc naturel du Livradois-Forez, 2007-2009.

1) L'application de la Convention européenne du paysage.

Cadre devenu essentiel, une lecture attentive de la Convention européenne du paysage n'en recèle pas moins quelques subtilités qui invitent à repenser les modalités de l'action en matière de paysage. En particulier, dans les définitions qu'elle propose, la notion d'objectif de qualité paysagère y est présentée de la façon suivante: « Objectif de qualité paysagère désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. »

En lisant cette définition on se rend compte que le jeu dans lequel sont placés les acteurs d'un projet de paysage a changé par rapport à une approche très dirigiste et finaliste de l'action. Ce rôle de formulation des aspirations des populations devrait être mieux explicité mais il nous met sur la voie de méthodes nouvelles pour engager un projet de paysage. Celui-ci passe désormais par la construction d'une relation avec les habitants d'un territoire donné : c'est-à-dire à partir d'une surface concrète de rencontre avec la population, dispositif particulier que nous appellerons ici médiation paysagère.

Nous nous situons à côté des notions de plan ou de charte bien connues, ou plutôt dans leur prolongement : le moment où elles se confrontent à la multiplicité des intervenants et usagers de l'espace, dans la nécessité de construire un projet.

2) Sur la notion d'atelier.

C'est le cadre général que nous proposons d'instituer pour élaborer et impulser ce projet. Le terme d'atelier peut prêter au débat mais a l'avantage de ne pas renvoyer à une vision univoque du projet de paysage ou à un document unique qui concentre momentanément l'attention mais qui n'est embrayé à aucune action. La notion d'atelier se réfère métaphoriquement à un lieu de fabrication et d'élaboration. Le terme anglais workshop est d'ailleurs plus approprié : il a été utilisé dans certains courants artistiques pour désigner un temps d'élaboration et de création collective dans un temps et un lieu donné. Dans les années 1960 le paysagiste américain Lawrence Halprin avait par exemple appliqué ces principes pour l'élaboration de ses projets d'aménagement et avait ensuite théorisé à partir de ses applications. L'engouement actuel pour les démarches de participation doit nous rendre le plus attentif à toutes les sources possibles de réflexion et de références autour de ces processus.

3) Sur les références artistiques contemporaines.

D'un usage parfois délicat ou source de nombreuses confusions, elles

peuvent notamment être comprises à travers le prisme des pratiques « relationnelles » apparues dans le courant des années 1990, que le critique d'art Nicolas Bourriaud a rassemblées sous le terme d'« esthétique relationnelle » : théorie esthétique consistant à juger les œuvres d'art en fonction des relations interhumaines qu'elles figurent, produisent ou suscitent.



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

Les œuvres d'art induisent (ou non) des modèles de sociabilité, des critères de coexistence que l'on peut repérer en se posant la question : « cette œuvre m'autorise-t-elle au dialogue ? Pourrais-je exister, et comment, dans l'espace qu'elle définit ? ». Ces pratiques ont ceci d'intéressant qu'elles concernent autant l'objet artistique en soi que le processus de sa fabrication et les conditions dans lesquelles il est montré. Ceci conduit à revisiter et à relire des œuvres ou des pratiques qui demeurent parfois incompréhensibles ou cryptées, et à envisager de quelle manière ces références peuvent être stimulantes et utiles.

4) Opérer un déplacement.

Dans le cas qui nous préoccupe il ne s'agit pas de produire des œuvres d'art contemporain, ni de nous contenter d'une convivialité retrouvée, mais de réfléchir à la conception de dispositifs de rencontre qui permettent d'associer et de mobiliser des catégories d'acteurs que les modalités les plus institutionnelles ne permettent pas toujours de toucher. Incrire donc la démarche de concertation dans l'espace public mais à côté des lieux institués du débat politique ou administratif. Investir des espaces de sociabilité autres, en créer au besoin, dans des contextes où ceux-ci disparaissent souvent au profit d'un repli individualiste. Ne pas chercher à répondre exclusivement à une question de paysage mais s'inscrire au contraire dans un tissu plus lâche de préoccupations qui touchent à la vie de tous les jours.

5) Déployer une attention matérielle, ou plutôt une attention aux circonstances même de la médiation.

Investir sans intrusion des lieux de sociabilité repérés mais aussi des espaces privés lorsque des particuliers le proposent ; parcourir les chemins, faire l'expérience directement et collectivement du paysage. C'est dans ce temps qu'émergent des préoccupations communes, que se fabriquent des connexions entre des catégories éloignées d'actions ou de façons de voir, que se décident même des initiatives qui renvoient au temps long du processus de médiation. Passer à l'acte : c'est aussi dans la manipulation concrète d'objets

représentés (comme des maquettes) ou vivants (comme au jardin) que se décèlent et se concrétisent des formes d'engagement.

6) Déployer une attention documentaire.

Sur deux plans, principalement : celui du paysage lui-même, sur sa façon de le représenter par différents supports ou modes de figuration. Confronter notamment des visualisations destinées à sa connaissance à des représentations émanant de pratiques individuelles, d'habitants, d'amateurs, de collectionneurs.

Cette « collecte » peut alimenter par exemple un observatoire photographique. Mais le second plan est tout aussi important dans le processus de médiation : c'est celui qui s'attache à en décrire le déroulement, les acteurs en présence, les moments clés dont on saura rappeler par la suite l'existence et la succession. Cela passe par l'image photographique, la vidéo, l'enregistrement sonore et l'agencement de cette masse documentaire sous la forme de divers supports d'information rendus publics et diffusés. Ils inscrivent notamment la démarche dans le cadre d'un récit commun où chacun doit pouvoir se situer ou se resituer, au besoin, dans le temps.

7) Déployer une attention interpersonnelle.

Cela passe évidemment par l'écoute mais cette dimension n'est pas suffisante : d'une part parce que le projet de paysage, quelle qu'en soit



l'échelle, n'est pas qu'une réponse à une liste de demandes déclarées, auquel cas un processus de médiation ne serait qu'une forme de sondage ou d'enquête sur des préférences, alimentant une somme d'attentes impossibles à satisfaire, souvent contradictoires. Le projet s'attache au contraire à reformuler, repositionner ou montrer en quoi ces demandes constituent un point de départ, une potentialité pour une action possible. Il y a donc souvent une seconde opération qui consiste en une traduction, non pas d'une langue à une autre, mais parfois d'un vocabulaire professionnel vers un autre, autour d'un certain nombre d'objets communs ou d'objectifs-complémentaires.

8) Différencier les approches

Ce n'est pas « segmenter » le projet en autant de catégories sociales ou de classes que l'on aimerait toucher. Mais c'est conserver une marge de liberté dans la conduite de la démarche, de façon à opérer selon plusieurs registres, en pratiquant une forme de « transdisciplinarité », c'est-à-dire en opérant des passerelles et des traductions entre des savoirs d'ordres scientifiques, professionnels, empiriques, traditionnels, vernaculaires.





Une démarche exigeante peut très bien n'être perçue et comprise qu'au terme d'un travail préalable sur des registres moins savants ou s'appuyer sur différents niveaux de discours et de compréhension. Une approche d'ordre ethnographique peut au contraire stagner et s'ajouter au folklore local. Mais tous les risques doivent être courus. Des démarches menées en parallèle offrent autant de possibilités de prises de recul ou de ressourcement en cas d'épuisement de l'une d'entre elles.

9) Opérer toutes les connexions possibles.

Fonctionner comme un électricien patient qui s'assure qu'aucune connexion n'a été oubliée dans son montage. Veiller à leur fiabilité dans le temps : le projet ne se construit que dans cette assiduité et cette vigilance à ce qui apparaît souvent de l'ordre du détail ou de la « cuisine ». Mais c'est principalement parce que de petits détails de fonctionnement et d'assemblage sont réglés que la machine fonctionne. Dans le domaine des politiques de paysages beaucoup de dispositifs ont échoué par essoufflement parce que se contentant d'une mise en ordre sur le papier, quels qu'en soient l'intérêt et l'ambition. Celle-ci n'est pas à remettre en cause. Mais la mise en acte impose parfois de restreindre une attente générale à quelques domaines à l'intérieur desquels on met concrètement à l'épreuve notre capacité à organiser et à infléchir le cours d'une action. Celle-ci peut ensuite en déclencher une autre, servir de socle commun d'apprentissage, faciliter une procédure en parallèle. Il n'y a aucun modèle linéaire ou causal à attendre d'un projet de paysage.

de parole et une écoute potentielle à l'intérieur d'une communauté locale. Ce ne serait déjà pas si mal ! Mais la relation ne s'effectue pas qu'entre des individus : elle s'étend bien au-delà aux choses, aux espaces, aux êtres qui peuplent les paysages. Des recherches récentes ont montré que l'érosion de la relation affective d'une population à son paysage suit de peu la perte d'un lien fonctionnel avec ce même paysage, comme si l'acte garantissait la profondeur de l'attachement. Dans le monde rural on pourrait penser que ce lien fonctionnel peut provenir exclusivement des pratiques agricoles mais ce serait mésestimer la diversité des modes d'appropriation et d'interaction avec le paysage qui touchent autant à l'agriculture qu'au jardinage, au bricolage et à autant de formes qu'il reste à observer et à comprendre : en forêt, sur les chemins, au bord de l'eau, etc. Il y a là un gisement possible pour explorer de nouvelles modalités d'actions et nous laisser surprendre par leurs développements.



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

10) Cultiver les liens fonctionnels.

L'orientation relationnelle que nous donnons aux dispositifs de médiation paysagère pourrait n'être comprise que comme une sympathique animation donnant à chacun un temps



© Parc naturel régional du Livradois-Forez

→ La participation dans les Parcs, quelles méthodologies ?

La parole est enfin donnée aux représentants d'établissements publics et de ministères, également concernés par la question de « la concertation autour du paysage » abordée à l'occasion de cette rencontre. Ils apportent un autre regard sur l'intérêt à prendre en compte cette problématique relative à l'aménagement de l'espace dans les projets menés au sein des territoires des Parcs.

Les Principes méthodologiques d'une bonne participation, dans les Parcs naturels régionaux



Vincent CHASSAGNE, co-responsable de 2is
Expert associé à Mairie-conseils-CDC
Courriel : v.chassagne-2is@wanadoo.fr

L'intervention s'appuie sur des travaux réalisés pour la Fédération des Parcs et pour Mairie-conseils - CDC entre 2004 et 2006. Des enquêtes de terrain ont alors été réalisées sur le fonctionnement participatif des Parcs pour les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges, de Brenne, des Monts d'Ardèche et de Millevaches en Limousin. Par ailleurs un travail est actuellement mené entre Parcs sur le volet socio-économique des chartes en révision et avec Mairie-conseils sur l'appui à la mise en oeuvre du développement durable.

Après avoir donné quelques points de repère sur les pratiques de participation au sein des syndicats mixtes de Parcs et sur les territoires des Parcs quelques principes et propositions ont été formulés afin d'être débattus avec les participants.

Premier principe : participer c'est piloter en commun tout ou partie du projet de territoire Parc. Le paysage, s'il constitue la charpente du projet partagé peut faire l'objet d'un pilotage participatif.

Le Paysage est une bonne clé d'entrée pour permettre de se donner un regard partagé sur le territoire et donc pour construire pas à pas, sur de bonnes fon-

dations, un projet fondé sur la spécificité des lieux à partir d'éléments objectifs, visuels et sensibles.

De multiples acteurs, de multiples actions ont un impact sur le paysage de manière délibérée ou non.

Proposition : insérer dans la charte ou annexer une synthèse « Charte Paysage » couplée au plan de Parc, produite avec l'appui d'une commission ouverte ou d'un groupe spécifique qui se maintiendra pour piloter et évaluer sa mise en oeuvre transversale par tous les acteurs concernés.

Deuxième principe : pour le territoire les approches paysagères participatives ont d'autant plus de sens qu'elles sont vraiment transversales.

Pour le paysage de très bons exemples sont bien connus dans les Vosges (Communauté de communes de la Bruche, Communauté de communes de la Fave, vallée de St Amarin). Ils ont donné lieu, entre autres, à la création d'associations foncières pastorales et de chantiers collectifs d'ouverture de paysage. Il en est

de même en Brenne avec les ateliers de les ateliers de Prissac (travaux sur des chemins, animations culture et paysage...) ou en Livradois-Forez avec les opérations de gestion de l'espace. Il s'agit de projets fondés d'abord sur des problématiques de gestion des espaces agricoles, forestiers ou de bocages ou bien d'espaces naturels sensibles...

Nous avons moins d'exemples de plans paysage avec des applications multiples et démonstratives dépassant le volet rural et intégrant des enjeux de pression urbaine, d'économie, d'infrastructures, de tourisme, de cadre de vie, et toujours de déprise agricole et d'environnement...). Parfois le paysage est un peu réduit au végétal et à l'espace au sens du décor ou au sens patrimonial (certains paysagistes d'ailleurs en sont spécialistes).

Ce n'est pas si facile de traiter de manière participative avec les acteurs intéressés des aspects économiques (agriculteurs, entreprises, commerçants, investisseurs, usagers, élus), des grands équipements et linéaires, de l'habitat, des usages, des extensions de bourg, de la densité... Pourtant, si l'on parvient avec ces acteurs à formuler « ce qui participe à l'esprit des lieux », ce qui « fait la singularité », et à définir les « éléments intangibles »... il se crée un socle fort pour toutes sortes d'actions...

Proposition : construire des approches pluridisciplinaires toujours reliées aux activités humaines avec des finalités multiples et intégrant toujours les acteurs concernés, notamment les acteurs économiques.

Les Parcs ont déjà contribué à la définition des démarches participatives de gestion de l'espace ou au management environnemental des ZA par exemple, Il faut continuer et inventer de nouvelles démarches qui ne doivent pas comporter une unique finalité paysagère. Le paysage peut constituer un support ou l'un des volets. Citons par exemple les schémas éoliens, les opérations d'urbanisme, les démarches rivières, les voies douces, les itinéraires touristiques, les points d'accueil à la ferme ou chez l'habitant, l'agriculture périurbaine...

Troisième principe : participer c'est faire partie d'un collectif agissant : le « nous Parc ». Pour le Paysage, c'est donc agir pour ce qui concerne chacun dans ses fonctions locales, associatives, professionnelles ou familiales : le « Je Parc ».

Les approches paysagères participatives doivent permettre une meilleure écoute, l'émergence de meilleurs projets, portés plus largement et produisant plus d'impact, avec des prises de décisions mieux comprises et mieux partagées et la création de sens collectif. En somme, elles doivent permettre d'être plus efficace.

Pour les Parcs, participer c'est donc multiplier, relayer, créer des rencontres, et parfois, expérimenter, innover...Voire se former !

Proposition : aider chaque acteur et en particulier chaque collectivité à définir son « propre projet Parc ».

Par exemple pour les collectivités : « voilà ce que cela veut dire pour nous d'être une commune du Parc et voilà comment nous définissons notre projet de développement durable avec le paysage ». Cet aspect nous paraît fondamental. C'est seulement par cette implication de chaque acteur à son échelle et d'abord dans le champ de ce qui le concerne que se construira le « nous Parc ». Ceci suppose des propositions simples et un accompagnement organisé et partagé en réseau prévu sur une longue durée.

Des démarches semblables peuvent être engagées avec des groupes d'acteurs économiques, avec des groupes d'associations ainsi qu'avec des groupes d'habitants.

Quatrième principe : participer c'est traduire les réflexions et plans d'actions dans les actes. Il est donc important d'inscrire le paysage dans les procédures du moment, bien investies par les élus.

Une difficulté : passer à l'acte. C'est une grande réussite que de mener une démarche Paysage participative jusqu'à la définition d'une charte ou d'un plan paysage avec des fiches actions bien précises. Nous connaissons des bons exemples pour des territoires qui ont utilisé l'approche paysagère pour mettre en œuvre une solide démarche de gestion concertée de l'espace (Livradois-Forez, Vosges, Causses du Quercy, Perche...). Les actions ont été souvent des mesures agri environnementales, des travaux de reconquête, des interventions foncières, des Associations foncières pastorales, des aménagements, parfois des traductions dans les documents d'urbanisme des communes concernées...

Un potentiel déceptif. Mais nous savons également que le passage à la réalisation du plan d'action n'est pas toujours facile, avec, de plus, son maintien sur une grande durée (10 ans par exemple en Haute Bruche). Il faut en effet un portage politique fort, un soutien d'acteurs et d'habitants, des moyens financiers, des outils réglementaires, des moyens d'animation...

Comment, traduire ce projet dans les actes, en utilisant quels leviers ? Les démarches locales de gestion de l'espace ? Les documents d'urbanisme ? Les démarches locales de développement durable ? Le soutien aux initiatives, l'échange de pratiques ? La sensibilisation, l'éducation ?

Le Paysage est souvent le parent pauvre des documents d'urbanisme et il existe de nombreux agendas 21 sans aucune sortie paysage, sans cartes, sans regard partagé sur l'espace. De nombreux SCOT manquent de références paysage et trop de PLU sont encore réalisés dans une logique de zonage, sans véritables « projets urbains » sans approche paysagère solide dans le diagnostic et dans le PADD, sans prescriptions particulières par zones et sans orientations particulières d'aménagement dans le projet.

Proposition : accompagner particulièrement les documents d'urbanisme et les démarches locales de développement durable.

Un exemple, la communauté de communes de la Terre des 2 Caps située en PNR Caps et Marais d'Opale a su traiter globalement du paysage et notamment valoriser la transformation du paysage due aux carrières. Après étude par des étudiants paysagistes, le Parc a accompagné des approches paysagères préalables aux différents PLU, prises en compte par l'Agence d'Urbanisme pour l'élaboration des documents. Par ailleurs, le CAUE a réalisé un cahier de références annexé au SCOT communautaire et aux PLU et un guide pour la traduction réglementaire des prescriptions dans les PLU.

Pour les démarches locales de développement durable, il existe, selon nous, un véritable besoin pour l'accompagnement des communautés de communes dans leur propre démarche de développement durable. À ce titre, une approche paysagère participative et simple avec sorties et supports cartographiques nous paraît très intéressante dès les premières étapes de déclenchement et de diagnostic.

Les Parcs peuvent les proposer et enrichir les démarches avec l'approche Paysage :

- En phase de préparation : lecture de paysage, diagnostic photos et cartes. Pour construire la grille de diagnostic : définir un défi paysage
- Réaliser un autodiagnostic pour l'ensemble des domaines de compétences et d'actions de la communauté
- Définir une cible paysage et explorer les actions envisageables
- Définir et valider le plan d'action avec fiches actions et moyens
- Mettre en place le pilotage général et le pilotage opérationnel par des groupes actions
- Amorcer dès la première année la démarche d'amélioration continue.

Cinquième principe : paysage et participation : une clé d'entrée pour « charpenter » la construction collective de la charte du Parc

L'exemple du Parc naturel régional Oise Pays de France montre comment l'approche paysagère est à la fois outil de connaissance jusque dans le détail et outil de programmation voire de gestion urbaine.

La difficulté est de prendre le temps, dans un calendrier parfois contraint, de construire une charpente paysagère pour la charte, avec tous les acteurs concernés, sans leur livrer de documents trop définitifs avec demande de validation.

Puis pour la mise en œuvre la difficulté est de ne pas être contraint d'adopter une posture de contrôle (ou d'empêcher de développer en rond) en intervenant trop tard ou trop en expertise...

Plus on intervient tôt, de manière participative, sur la base des réalisations précédentes et dans une posture d'accompagnement, plus la construction est facile.

Proposition : animer la construction de la charte sur la durée avec des outils « paysage et participation » très cadrés.

Dès la phase de bilan : nous proposons d'amorcer l'approche paysagère participative à partir d'une méthode bien cadrée et de la mobilisation d'un panel de personnes qui vont aux côtés de professionnels s'investir dans les enquêtes et dans les débats sur leur traitement. Le thème du paysage sera abordé systématiquement.

Pour le diagnostic et l'exploration : nous proposons de mettre en place à l'occasion de la révision / construction de la charte plusieurs démarches locales ou thématiques simultanées qui seront doublement utiles, à la fois pour les acteurs concernés et pour la construction de la charte.

De nombreux outils et références d'animation et de concertation sont disponibles pour les approches paysagères en accompagnement du travail d'un professionnel. Ils sont bien connus des Parcs. Citons tout de même les analyses photos à partir des clichés des participants, l'importance des sorties de terrain, avec lecture et analyse collective de paysages, et l'importance des supports cartographiques sur lesquels les participants vont s'exprimer pour donner leur interprétation du diagnostic et pour exprimer les enjeux, les scénarios du possible et le projet souhaité.

Les méthodes déjà rodées comme les plans Paysage des Ballons des Vosges ou la médiation Paysagère de Loire-Anjou-Touraine. Ils montrent l'importance d'une très bonne définition méthodologique au départ et d'un accompagnement fort en interaction avec le groupe, tant par le paysagiste que par les animateurs locaux, le tout avec l'appui du Parc,

dans une posture d'accompagnement méthode.

Pour la concertation et les engagements : de nombreux aller-retours nous paraissent indispensables.

Le plan de Parc est en général construit sur les entités paysagères. Il peut s'accompagner de documents détaillés concernant tous les aspects du paysage et des objectifs de la charte localisables. Il ne faut surtout pas donner l'impression d'imposer ces documents.

Pour les outils d'animation :

ne pas hésiter à proposer des formations pour les chargés de mission qui souhaitent compléter leurs compétences thématiques. Elles peuvent être partagées avec des partenaires EPCI et des professionnels si besoin.

La participation va de pair avec une animation très bien conduite car il faut être de plus en plus économe du temps des participants souvent très sollicités. Elle requiert des techniques et des supports d'animation bien maîtrisés.



→ Clôture

REGIS AMBROISE, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Courriel : regis.ambroise@agriculture.gouv.fr

Les Parcs naturels régionaux possèdent une grande expérience de la concertation utilisant de nombreux outils tels que réunions, expositions, débats...

Ces journées en Brenne ont montré le rôle primordial du paysage en tant que support des actions de la concertation au sein des territoires.

La visite collective, étape essentielle, a permis, dès la première journée, à l'occasion d'une lecture de paysage d'être confrontés très rapidement aux atouts, problèmes et enjeux liés à l'aménagement du territoire.

En plus de son aspect agréable, c'est avant tout un moyen de concertation extrêmement efficace.

Les qualités de cette approche ont été appréciées et évoquées par l'ensemble des intervenants au cours de leur présentation. Elles font de cet outil un élément indispensable au sens où chacun habitants, usagers, experts, peut s'exprimer. De plus, la mise en relation entre ces différents acteurs a permis d'établir un premier contact. Cet échange de savoirs et de regards croisés sur le terrain améliore le partage des connaissances et la volonté qu'a chacun de s'exprimer et d'agir ensemble.

A l'échelle d'un territoire comme celui de la Brenne, le paysage est public, la propriété foncière privée est très morcelée. Cependant il ne s'agit pas pour les Parcs naturels de répondre à la demande d'un seul acteur mais de convaincre ceux qui agissent ou profitent de ce territoire de s'engager dans des projets d'avenir définis ensemble.

Ce projet nécessite du temps et une réappropriation sensible du territoire.

La connaissance des qualités intrinsèques d'un paysage et de sa singularité,



constitue un élément fondateur destiné à améliorer la justesse des réponses de tous les acteurs en s'éloignant des «recettes» toutes faites ; l'attention et le souci portés au paysage en sont gage de qualité.

De même l'ensemble des outils utilisés (cartes, dessins, plans, photos, expositions, paroles) conduisent à aborder des sujets plus techniques et des problématiques humaines, environnementales et spatiales, de dimension qualitative.

Ces supports contribuent à enrichir la compréhension fonctionnelle des territoires des enjeux qui leur sont liés.

En faisant appel à d'autres approches plus sensibles, ils permettent de dénouer les situations de blocage, favorisent les liens, valorisent les acteurs. En ce sens l'ambition artistique portée par le film commandité par la Fédération est tout à fait justifiée. Comment évaluer la pertinence des différentes démarches présentées à l'occasion de cette rencontre, notamment pour celles qui, davantage axées sur la transformation des relations des habitants à leur environnement, ne s'inscrivent pas directement dans une logique d'action à court terme ?

De telles démarches ne pourraient-elles pas trouver leur place et être mises en œuvre sur simple demande des habitants ou dans le cadre de travaux engagés en amont de la révision des documents d'urbanisme, de la réalisation de plans, de chartes de paysage... ?

Enfin, lorsqu'est abordée cette notion de « Paysage », ne pas oublier de porter une attention particulière au regard porté des agriculteurs sur un territoire dont ils occupent plus de la moitié de la surface.

Gestionnaires de ces paysages aux qualités indéniables, détenteurs de la mémoire des lieux, acteurs et spectateurs des mutations engendrées au fil du temps, une place spécifique leur est attribuée. S'ils ne sont pas convaincus de l'intérêt à s'engager dans une démarche collective, les actions menées par l'ensemble des autres acteurs resteront à la marge des enjeux.

Cette idée de renforcer les liens des chargés de mission agriculture avec le monde des paysagistes, urbanistes, aménageurs, ne pourrait-elle pas constituer une piste de réflexion à suivre pour la Fédération des Parcs ?

Petit Lexique

AFAHC : Association Française de l'Arbre et de la Haie Champêtre

Association composée d'une soixantaine de structures locales créées en réponse à des besoins de plus en plus importants. Elle réalise un travail de conseil, d'information et d'appui technique pour la plantation, la gestion et l'entretien des arbres localisés hors des zones de forêts. Des expérimentations, des recherches et actions concrètes sont par ailleurs mises en œuvre autour de l'arbre et de la haie champêtre.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Organismes départementaux d'information, de conseil, créés pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en assurant des missions de service public.

CPIE : Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Les CPIE sont des associations visant à mener et à promouvoir des actions au service de l'Environnement et du développement durable dans les territoires. Ils ont des missions d'ingénierie, d'étude, de formation et de sensibilisation des populations à la préservation de l'environnement.

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La DREAL, le nouveau service régional unifié du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a pour objectif la cohérence et la légitimité renforcées pour une action en faveur du développement durable, le pilotage unique des politiques du ministère en région, une place réaffirmée de la politique du logement et de la rénovation urbaine.

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité ».

ICOMOS : International Council on Monuments and Sites - Conseil International des Monuments et des Sites

L'ICOMOS constitue l'organisation internationale destinée à promouvoir au niveau international la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, ensembles et sites.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Document de Planification d'urbanisme communal définissant la destination générale des sols.

Les petites communes n'étant pas pourvues de PLU peuvent néanmoins bénéficier de cartes communales.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain, de préserver l'environnement, et de favoriser la qualité urbaine et architecturale.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques d'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Références bibliographiques

Ouvrages

Publications réalisées par la Fédération des Parcs naturels régionaux

- Actes et Méthodes : maîtrise de l'espace et chartes de Parcs.
Comment croiser l'urbanisme, le paysage, l'énergie et l'environnement lors des révisions de chartes ?
Actes issus de la rencontre des 2, 3 et 4 juin 2008 – Parc des Pyrénées Catalanes
- « Avec le Paysage », Urbanisme et Paysage
La construction des politiques du paysage dans les Parcs Naturels Régionaux
Collection expérimenter pour mieux agir – 2008, 44 pages
- La Charte de Territoire,
Sous la Direction d'Yves Gorgeu et de Catherine Jenkins coll.
« Pratiques de l'Intercommunalité ». Editions La Documentation Française, en collaboration avec la Caisse des dépôts et consignations, Mairie-conseils – 1997, 292 pages
Cahiers de la Compagnie du Paysage n° 5, Paysage visible, paysage invisible, Ed Champvallou, 2008, p 292-298 : aménagement et projet local : la part des habitants, compétences territoriales et concertation.
Claude et Georges Bertrand, Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités, Arguments, Paris, 2002, p.247

Autres ouvrages

- Augustin Berque, la Mouvance, Editions de la Villette, 1999, Paris – pp 100 pages
- Denis Delbaere, Gérer le paysage à grande échelle, in Cahiers thématiques N°6, L'espace de la grande échelle, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jean Michel Place
- Cyrille Marlin, L'expérience ordinaire, fabrication d'un énoncé de jardin, EHES, Thèse de doctorat réalisée sous la direction de Bernard Lassus, Avril 2008
- Victor MIRAMAND, De l'agriculture comme moyen de production du paysage au paysage comme moyen de connaissance et d'acceptation de l'activité agricole, Réflexion pour une démarche d'action paysagiste adaptée aux territoires ruraux du Massif Central, Travail Personnel de Fin d'Etude sous la direction de Serge Briffaud, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, Novembre 2006, page 88
- Jean Cabanel, Raymond Sauvaire, « Pays et Paysages de France », Editions du Rouergue, 2006 – 187 pages
- Monique Toubanc : «Paysages en Herbe», Le Paysage et la formation à l'agriculture durable Educagri éditions, 2004- 298 pages

Sites Internet

- Site APPORT paysages agricoles :
plaquettes téléchargeables sur www.agriculture-et-paysage.fr
 - A venir : sortie d'une nouvelle brochure APPORT concernant le projet « paysage, médiation et agriculture » mettant en avant des travaux réalisés par différentes équipes.
 - Site de la Convention européenne du paysage :
www.coe.int/conventioneuropennedupaysage.
 - Site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/environnement/paysages-architecture>
 - Réseau Paysage rural et urbanisme durable de mairies-conseils :
reseauterritoires@mairieconseilspaysage.net
- Fiches références de mairies-conseils :
<http://www.localtis.fr/servlet/ContentServer?Niv2Id=00&Niv1Id=1127978497504&pagename=Mairie-conseils%2Fexperience%2FExperience&cid=1238733183809>
- http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/actus/articles/la_virada_del_territori_concertation_inedite_pour_le_renouvellement_de_la_charte

*Cette publication s'est appuyée en partie
sur une rencontre ayant eu lieu les 11 et 12 juin 2009*

Coordination :

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction et graphisme :

Anne Badrignans, paysagiste
anne.badrignans@gmail.com

Comité de relecture :

Dany Chiappero, Parc naturel régional de la Brenne
Régis Ambroise, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

WWW.parc-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

PARCS NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél : 02 54 28 12 12 - Fax : 02 54 37 56 96 - E-mail : info@parc-naturel-brenne.fr

